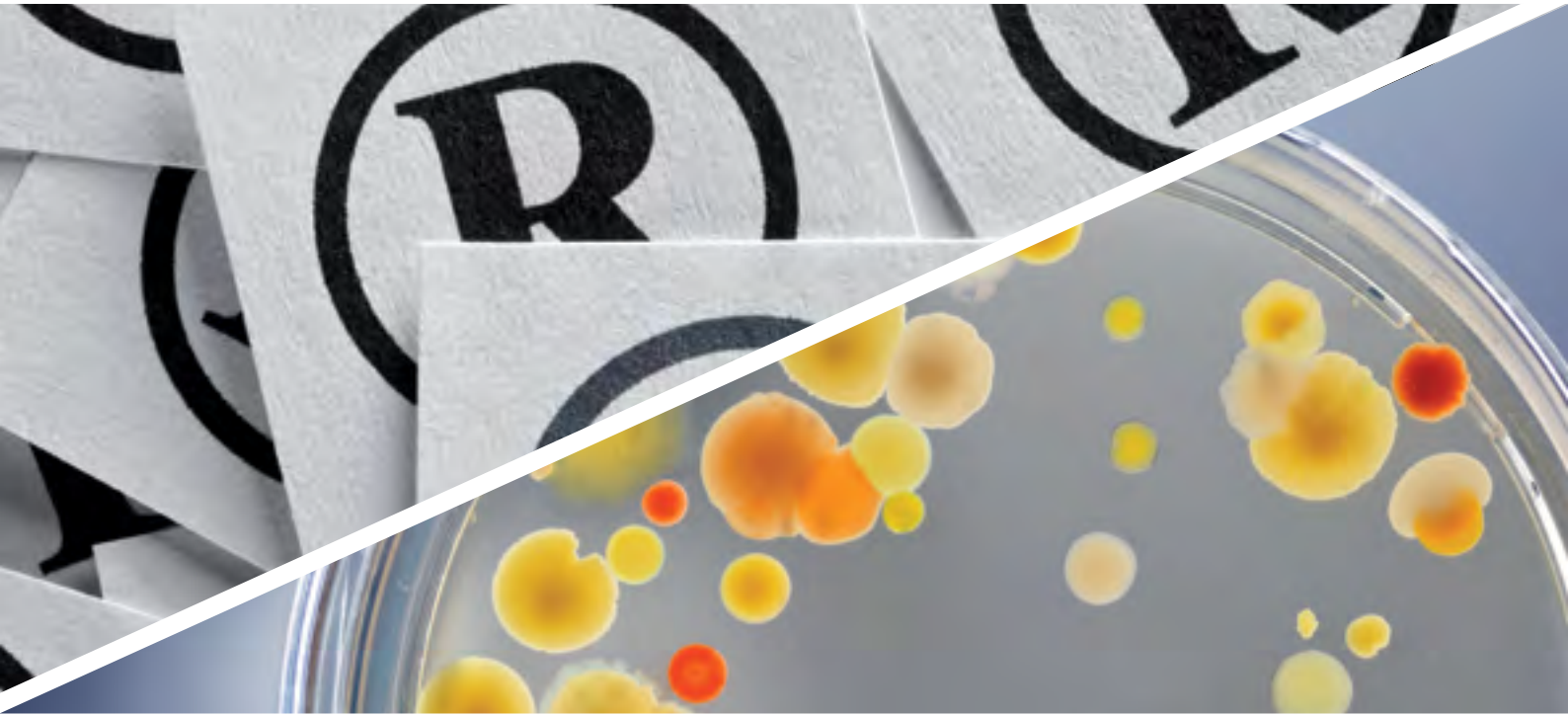


LA VALEUR DES IDÉES

Les PME wallonnes et la propriété intellectuelle, un état des lieux



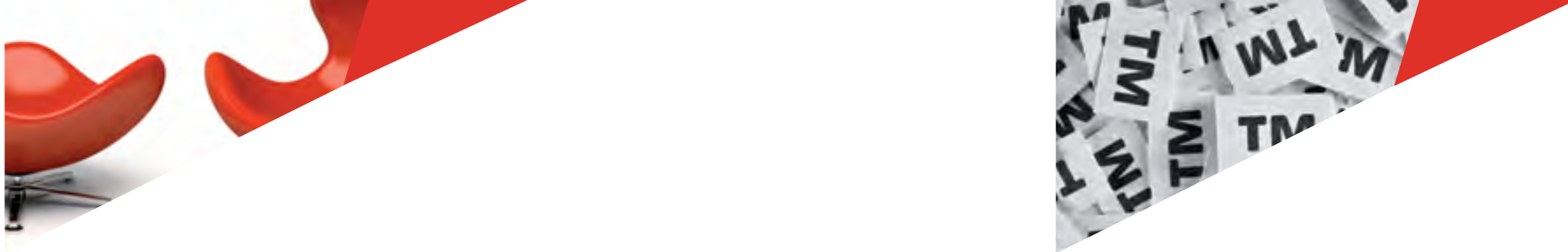
brevets
marques
dessins et modèles
droits d'auteur

your kiss-es sweet and ten



une question de prévoyance

Sommaire



➤ Connaissance <i>Propriété intellectuelle : mais de quoi parle-t-on ?</i>	p. 4
➤ Usage <i>Dans quelle mesure les PME innovantes recourent-elles aux outils de la propriété intellectuelle ?</i>	p. 5
➤ Attentes <i>Quelles sont les attentes des PME innovantes en matière de propriété intellectuelle ?</i>	p. 6
➤ Pistes <i>Quelles actions publiques mettre en place ?</i>	p. 7
➤ Réflexes <i>Etes-vous « IP minded » ?</i>	p. 8
➤ Success story <i>René Branders, CEO de FIB Belgium</i>	p. 9
➤ Le dico <i>Quelques définitions</i>	p.10
➤ Success story <i>Jean-Marc Coulon, inventeur de l'Odio Cube</i>	p. 11

La valeur d'une entreprise, c'est comme le sucre impalpable. On ne peut pas la toucher ! Elle est immatérielle ! Dans une économie dominée par la connaissance, reconnaissons que des éléments intangibles tels que la formation du personnel, le savoir-faire, la réputation, le design ou encore l'image ont pourtant pris une importance capitale. **La valeur d'une entreprise dépend aujourd'hui davantage de son patrimoine immatériel que de ses bâtiments et ses machines.**

Et pourtant, au moindre coup de vent, le sucre en poudre s'envole... Une averse ? Le sucre se dissout instantanément. Toute personne un peu sensée s'arrangera pour n'exposer ce précieux sucre ni au vent ni à la pluie. Logique, non ?

Il est donc logique de gérer son patrimoine immatériel de manière à en assurer la pérennité, en maximiser l'utilité. C'est-à-dire **protéger, utiliser, valoriser et développer les « créations de l'esprit ».**

En Wallonie, ce type d'attitude n'est-il pas trop rare ? Les PME ont-elles spontanément ce réflexe « propriété intellectuelle » ?

C'est pour répondre à ces questions que **PICARRÉ a décidé de procéder à un état des lieux de la propriété intellectuelle en Wallonie.** Objectif sous-jacent : voir comment faire de la propriété intellectuelle un moteur pour les PME innovantes.

L'équipe de PICARRÉ

PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE

La présente publication s'appuie sur une enquête réalisée au printemps 2013 par la société Ernst & Young, mandatée à cet effet par PICARRÉ. L'enquête se concentre sur les **PME wallonnes de plus de 10 personnes** dont l'activité revêt un caractère innovant. Objectif ? Dresser un état des lieux de la compréhension et de l'usage de la propriété intellectuelle en Wallonie.

Le **caractère innovant** a été déterminé par la combinaison de 3 critères : le secteur d'activité, l'existence de frais de R&D ou le statut de spin-off universitaire. L'échantillon correspond à 797 PME wallonnes. Sur cet échantillon, certaines entreprises n'ont pu être contactées, d'autres n'ont pas souhaité répondre ou n'avaient « rien à signaler » au sujet de la propriété intellectuelle. Au final, l'enquête proprement dite a donné lieu à **76 entretiens quantitatifs et 18 entretiens qualitatifs.**

Connaissance



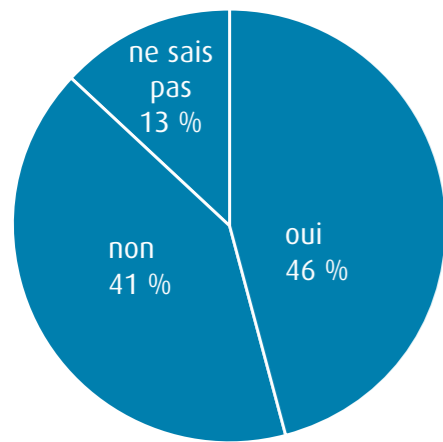
Usage



► Propriété intellectuelle : mais de quoi parle-t-on ?

Pour plus d'une PME sur deux, la **propriété intellectuelle n'est PAS une thématique au sein de l'entreprise**

La propriété intellectuelle est-elle une thématique au sein de votre entreprise ?



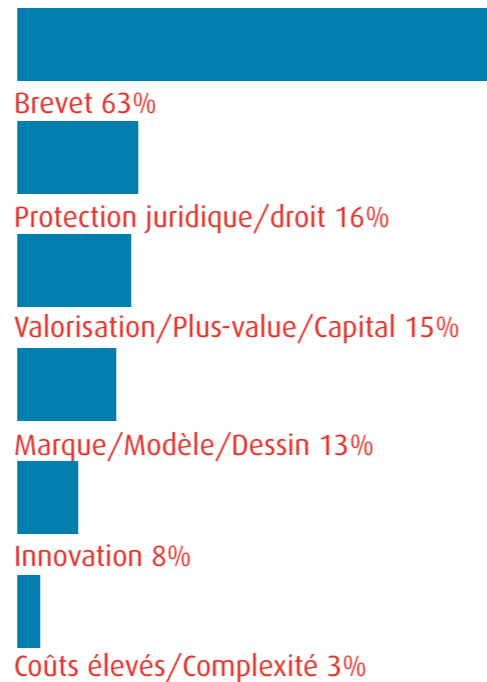
Base : 301 répondants

« Dans le fond, la réelle utilité de nos brevets réside davantage dans la confiance apportée aux parties prenantes, plutôt que dans la protection de l'innovation ».

CEO d'une PME active dans les sciences de la vie

Pour 8 PME sur 10, le **sujet ressort exclusivement du domaine juridique** et est associé au droit et à ses outils, en particulier le brevet.

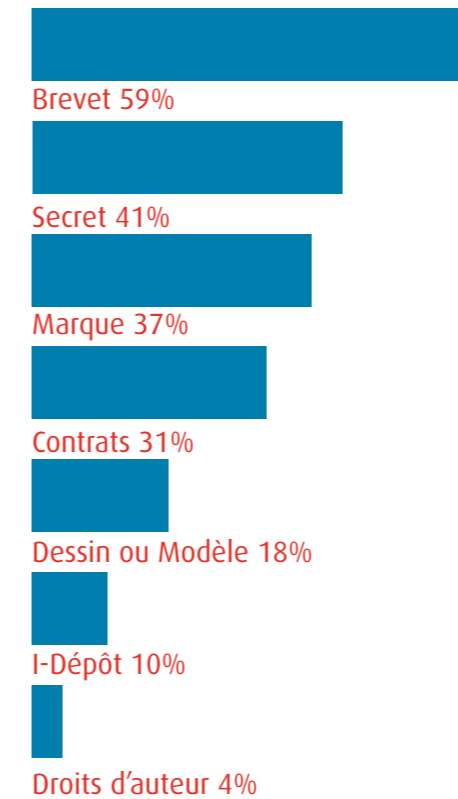
A quoi associez-vous spontanément le terme « propriété intellectuelle » ?



Total supérieur à 100%, plusieurs réponses

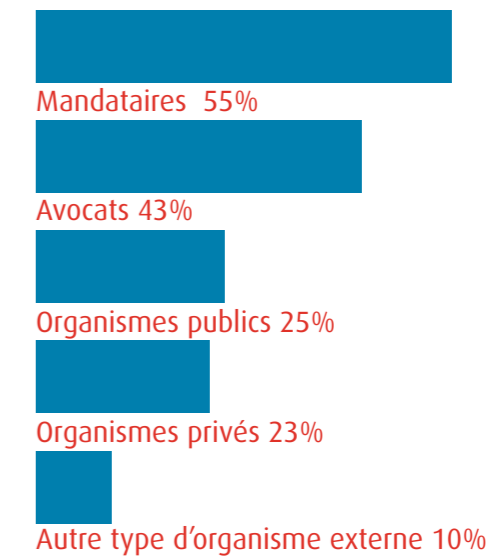
► Dans quelle mesure les PME innovantes recourent-elles aux outils de la propriété intellectuelle ?

Un peu plus de **trois PME innovantes sur cinq disent recourir aux outils** de protection de la propriété intellectuelle.



Répondants : uniquement les PME ayant déclaré protéger leur propriété intellectuelle

En réalité, via diverses mesures à caractère informel de gestion des « créations de l'esprit », de **nombreuses entreprises pratiquent ponctuellement la propriété intellectuelle sans vraiment en être conscientes**, comme par exemple, par le biais du secret (41%) ou de clauses contractuelles (31%)



« Nous aimerions gérer davantage la propriété intellectuelle en interne, mais nous ne nous en sentons pas encore capables, et n'avons dès lors pas encore franchi le cap ».

Responsable R&D d'une PME active dans l'électronique

- En-dehors de l'aspect « protection juridique », peu de PME perçoivent des avantages à la propriété intellectuelle. Nombreux sont ceux qui confondent encore les objectifs et les moyens. Très peu de répondants évoquent la valorisation financière, la création d'un avantage concurrentiel ou encore l'optimisation fiscale.
- La veille concurrentielle, la dynamique d'innovation ou encore la crédibilité face aux parties prenantes, ne sont pas mentionnées par les répondants. Ils ne semblent même pas conscients de l'existence de ces avantages.
- Les inconvénients spontanément cités ont trait au caractère onéreux de la propriété intellectuelle, au risque découlant de la divulgation d'informations et à la complexité de la matière.
- La propriété intellectuelle est globalement perçue comme un mal nécessaire. Les PME s'y intéressent suite à une expérience négative, comme une contrefaçon.

- La gestion de la propriété intellectuelle nécessitant des connaissances spécifiques et pointues, 48% des répondants se font accompagner, ponctuellement ou régulièrement, par des prestataires externes spécialisés.
- Les experts externes consultés par les responsables de PME sont le plus souvent des mandataires ou des avocats, actifs en bout de chaîne.

Mandataire¹ : la personne qui, investie d'un mandat, assure la représentation en matière de brevet, marque, dessin ou modèle d'une personne physique ou morale devant les organismes officiels de propriété intellectuelle (OEB, OPRI, OHMI, ...).

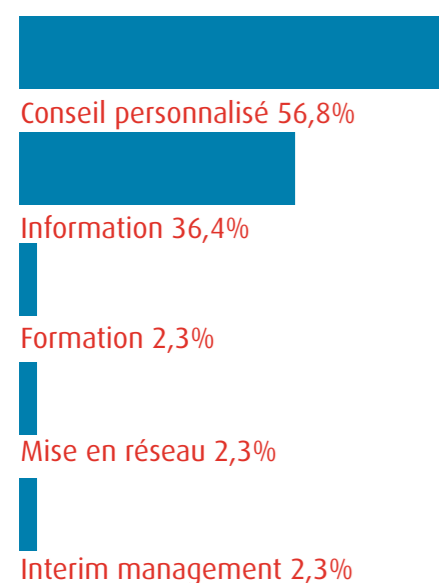
Attentes

► Quelles sont les attentes des PME innovantes en matière de propriété intellectuelle?

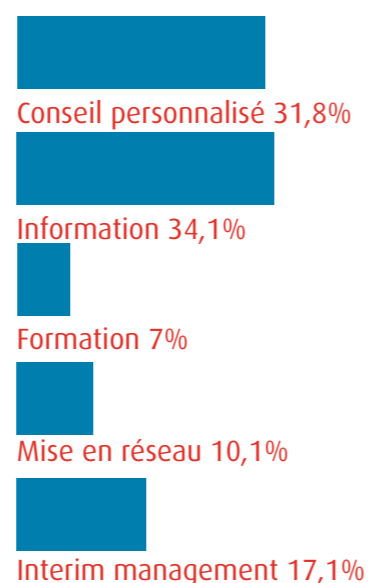
Un grand nombre de responsables de PME innovantes marquent leurs préférences pour **obtenir de l'information au sujet du diagnostic de leur propriété intellectuelle** ainsi que du conseil (accompagnement personnalisé).

A contrario, **seuls 2 à 10% des répondants expriment des besoins en formation ou en mise en réseau**. Ce faible taux de réponse peut trouver son explication dans une méconnaissance générale du sujet.

BESOIN DES RÉPONDANTS : TYPES D' ACTIONS



Non utilisateurs de propriété intellectuelle



Utilisateurs de propriété intellectuelle

Pistes

► Quelles actions publiques mettre en place ?

Les PME innovantes wallonnes peuvent être qualifiées d'immatrices en matière de propriété intellectuelle. Il s'agit d'amener le marché à une vision élargie de la propriété intellectuelle ainsi qu'à des automatismes de gestion plus professionnels.

L'enjeu principal réside dans la capacité à amener les PME innovantes plus rapidement au niveau de professionnalisme requis. Si le rattrapage prend trop de temps, les opportunités de marché échapperont à nos PME.

A ce jour, il n'existe pas de démarche proactive de la part des PME wallonnes. **Les entreprises ont pour la plupart un comportement réactif : elles ne prennent des mesures que lorsque de sérieuses menaces pèsent sur leurs produits ou services** (copies ou blocage, par exemple). Les mesures prises alors tardivement se révèlent bien souvent onéreuses, inefficaces, voire vaines.

Il y a un travail de vulgarisation et d'information à réaliser sur le terrain.

QUELQUES PISTES

- Renforcement des campagnes de sensibilisation portant sur tous les aspects de la propriété intellectuelle (inclusion dans l'intelligence stratégique et articulation avec la stratégie de l'entreprise, protection, valorisation, fiscalité, contractualisation etc.)
- Dépassement de la seule connotation juridique de la PI
- Adaptation du vocabulaire : le vocable « PI » ne parle pas
- Mise en ligne d'un outil gratuit permettant de dresser un premier diagnostic d'entreprise (= score global de maturité et de risque)
- Communication active sur les mesures européennes prises en matière de brevet (exemple : brevet unitaire européen)

« Lors de nos veilles concurrentielles, si nous constatons qu'un tiers développe des technologies que nous avons brevetées, nous ne l'attaquons pas forcément en justice. Il nous arrive parfois de le contacter pour connaître ses projets. En effet, un échange d'idées avec de tels concurrents peut stimuler la créativité, et parfois même déboucher sur de beaux partenariats ».

Directrice R&D d'une PME active dans la biotechnologie

« Le principal inconvénient des brevets, c'est qu'il est très difficile de quantifier leur retour sur investissement ».

CFO d'une PME active dans l'électronique

Réflexes

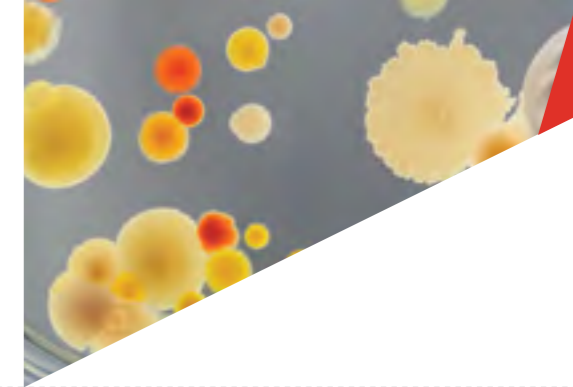


► Etes-vous « IP minded » ?

Il n'y a ni bonne ni mauvaise réponse. Ce n'est ni un examen ni un jugement. Simplement quelques questions à vous poser pour vérifier la présence de quelques réflexes.

- Dans votre entreprise-organisation, la propriété intellectuelle est-elle du ressort d'une personne bien précise, du juriste d'entreprise, d'un peu tout le monde... ou d'un peu personne ?
- Avez-vous déjà été confronté à un « problème » avec une marque, un nom de domaine, un produit ?
- Savez-vous si le nom de votre entreprise est protégé ?
- Avez-vous déjà lu les brevets détenus par vos concurrents ? Savez-vous où les trouver ?
- Avez-vous entendu parler du brevet européen unitaire et savez-vous ce que cela va changer pour vous ?
- Avez-vous mis en place un dispositif de veille ? Qui s'en occupe ?
- Que faites-vous si vous êtes victime d'un plagiat ?
- Savez-vous ce qu'est un I-Dépôt ?

Success story



► René Branders, CEO de FIB Belgium



Pour cela, nous utilisons une panoplie d'outils comme les accords de confidentialité, les dépôts de marques (nous en gérons 3), les brevets, les modèles... Nous avons constaté que les modèles sont plus aisés à défendre que les marques, car ils couvrent uniquement l'aspect extérieur.

Nous essayons d'insuffler des bonnes pratiques, par exemple en rappelant systématiquement la confidentialité dans nos lettres aux clients, ou encore en introduisant un filigrane dans nos documents. Cela renforce notre crédibilité et donne de la valeur aux services que nous offrons, comme les modes d'emploi par exemple.

Nous ne sommes pas dans un secteur où il y a des inventions chaque jour, mais je m'efforce de surveiller la concurrence, notamment via les flux RSS de demandes de brevets. Je fais aussi partie d'un groupe d'échange de bonnes pratiques au sein de ma fédération (Agoria). Enfin, nous travaillons avec un conseiller en marques et brevets.

En réalité, via diverses mesures à caractère informel de gestion des « créations de l'esprit », de nombreuses entreprises pratiquent ponctuellement la propriété intellectuelle sans vraiment en être conscientes, comme par exemple, par le biais du secret (41%) ou de clauses contractuelles (31%).

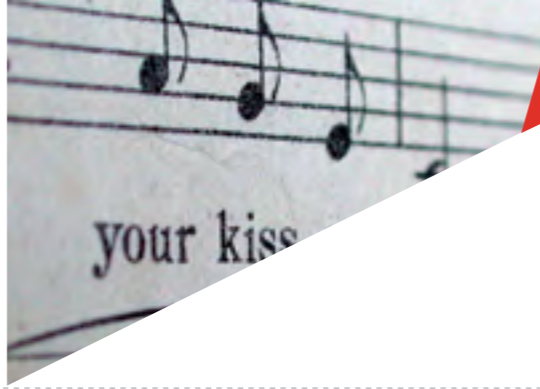
Suite à quelques déconvenues avec des concurrents coréens et chinois, nous avons décidé en 2009 de prendre des précautions pour protéger nos biens et nos inventions. C'est une politique générale décidée au niveau de l'entreprise, mais qui implique aussi les équipes commerciales, le bureau d'études et le service de support à la clientèle.

La question que chacun doit se poser chez nous, à tout niveau, est : est-ce que l'information que je manipule est une information sensible ? Si oui, alors il faut se demander comment la protéger.

FIB BELGIUM

- Conception de biens d'équipement à façon pour les industries
- 114 personnes employées dans le groupe
- Basé à Saintes (Tubize)
- Marché mondial (98% à l'exportation)

Le dico



► Quelques définitions

- **Brevet** : protège une invention. L'invention est avant tout une solution technique à un problème technique. Le brevet permet d'interdire pendant un certain temps tout tiers d'exploiter l'invention sans l'autorisation du titulaire du brevet.
- **Marque** : protège un "signe" (nom, logo, slogan, combinaison de chiffres, forme d'un produit ou d'un packaging) servant à distinguer précisément des produits ou services d'une entreprise de ceux des concurrents.
- **Dessin & Modèle** : protège le design et l'apparence d'un produit (forme, couleur, texture, etc.) mais pas ses aspects techniques ou fonctionnels qui feront éventuellement l'objet d'une protection par brevet.
- **Droit d'auteur** : protège toute création de l'esprit par exemple les dessins, les photographies, les textes, les vidéos, les sons ou encore les programmes d'ordinateur. Pour obtenir un droit d'auteur sur une œuvre, celle-ci doit être originale (empreinte de la personnalité de l'auteur) et mise en forme (écriture du roman que l'auteur imagine, réalisation d'une peinture, etc.). Il n'y a donc pas de démarche de dépôt.

► Mais aussi ...

- **Clauses contractuelles** : engagements figurant dans les contrats signés entre l'entreprise et ses contreparties, touchant à la confidentialité, à la non-concurrence ou à la valorisation par exemple.
- **i-Dépôt** : système permettant d'attester une antériorité, mais qui ne procure toutefois aucun droit de propriété intellectuelle.
- **Limitation d'accès à l'information** : système administratif ou informatique permettant de gérer différents niveaux de droits d'accès à l'information.
- **Savoir-faire (know-how)** : ensemble de pratiques identifiées, constituant ou générant une valeur substantielle pour l'entreprise, et non directement accessibles aux tiers.
- **Secret** : non divulgation d'informations constituant une source de valeur pour l'entreprise.

Success story



► Jean-Marc Coulon, inventeur de l'Odio Cube



L'approche de J-M Creativ est de partir d'un problème et de le résoudre avec la créativité et l'exploration. L'obtention d'un son stéréo dans une pièce est toujours difficile et demande des réglages. Au lieu d'améliorer les systèmes actuels où il y a toujours deux haut-parleurs avec deux directions privilégiées, j'ai mis au point l'Odio Cube. Une source unique (avec 6 directions) sous forme d'un cube de 9 cm de côté. Le son stéréo est disponible à 360°.

Dans notre cas, La démarche brevet était peu indiquée et aurait rendu public notre savoir-faire. Par contre j'ai effectué plusieurs démarches de

protection. Le design est protégé dans toute l'Europe. L'algorithme de distribution spatiale, qui donne une réponse audio stéréo dans toute la pièce, est tenu secret. Nous avons des clauses de confidentialité avec les partenaires et fabricants. Et j'ai une preuve d'antériorité grâce à un i-Dépôt.

Jeune et fashion, le produit a beaucoup de potentiel. Je recherche actuellement un investisseur-repreneur pour la partie opérationnelle. Les outils de production ainsi que le lancement marketing sont les étapes coûteuses suivant notre preuve de faisabilité.

Je travaille sur d'autres projets, il s'agit souvent d'innovations de rupture dont je réalise l'architecture et le contenu en vue d'une mise sur le marché. Dans tous les cas, j'ai une réflexion « propriété intellectuelle ». Vu que je travaille très en amont, ma stratégie est plutôt de tenir les concepts secrets afin de limiter la divulgation que la publication d'une demande de brevet impose.

Je pense par ailleurs que les brevets sont un frein à l'innovation et offrent une garantie de conservatisme aux multinationales, en empêchant les startups d'offrir des solutions plus performantes, mais il faut insister pour avoir une approche de propriété intellectuelle cohérente.

J-M CREATIV

- Société de conseil en réalisation d'idées depuis 2006
- Exploration créative, nombreux produits sur le marché
- Portefeuille d'idées et de concept de startup
- Basée à Nivelles





La Propriété Intellectuelle,
un allié au développement
stratégique de votre projet

www.picarre.be une question de prévoyance

MISSIONS DE PICARRÉ

- Promouvoir la propriété intellectuelle comme outil stratégique dans le développement d'affaires
- Aider les entreprises, les créateurs, les inventeurs, les chercheurs à gérer, valoriser et protéger leurs créations
- Contribuer au développement économique de la Wallonie au travers de l'augmentation de la compétitivité des entreprises

ACTIONS DE PICARRÉ

- Sensibiliser à la propriété intellectuelle (PI) et à ses enjeux
- Fournir une assistance à la PI sous la forme de premières réponses
- Réaliser
 - des recherches dans les bases de données brevets & marques, et dans la littérature non brevet
 - des cartographies de brevets
 - des veilles technologiques orientées brevets
- Mener des diagnostics de propriété intellectuelle



asbl soutenue par l'Europe et la Wallonie

